



## **Déclaration Liminaire du Comité Social d'Administration Local du 12 mai 2023**

### **Comité Social d'Administration local**

#### **Ordre du jour :**

- 1 – Approbation des PV des CSA des 10/01/2023, 17/01/2023 et 26/01/2023
- 2 – Retour d'expérience sur la mise en place des SGC ; présentation du bilan 2022 des CDL (pour information)
- 3 – Dispositif et bilan des campagnes déclaratives et des avis IR (pour information)
- 4 – Budget – Opérations immobilières : bilan 2022 et prévisions 2023 (pour information)
- 5 – Bilan des entretiens professionnels 2022 (pour information)
- 6 – Bilan 2022 de formation professionnelle et plan prévisionnel de formation 2023 (pour information)
- 7 – Questions diverses.

Monsieur le Président,

Après 4 mois de mobilisation contre la réforme des retraites et un 1er mai exceptionnel par l'ampleur de la mobilisation, les citoyen·nes restent majoritairement opposé·es à cette réforme inutile et injuste. La retraite des agent·es de l'état est mécaniquement impactée par le gel du point d'indice. La piètre augmentation de 3,5 % du point d'indice et une augmentation de 4 % des retraites sont loin d'être satisfaisantes... Elles ne compenseront pas les pertes cumulées de pouvoir d'achat depuis 20 ans et elles ne sont pas une réponse à la forte inflation subie.

Ce n'est pas l'accumulation du budget participatif, le fond d'initiative locale et autre budget écoresponsable qui compensent la diminution du reste à vivre des agent·es. De plus, ces budgets ne changent pas véritablement la qualité de vie au travail des agent·es, confronté·es à une forte augmentation de leur charge de travail en raison des suppressions d'emplois et contraint·es de faire face à un allongement de leur trajet domicile-travail du fait des réorganisations de services subies.

Ironiquement, alors qu'on n'a pas cessé de nous répéter qu'il n'y avait pas d'autres solutions que de porter l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans afin de combler le manque de ressources financières de 13 Mds, nous avons appris fin mars que les sièges de la Société Générale, BNP Paribas, Natixis et HSBC étaient perquisitionnés pour un scandale de fraude fiscale permettant d'échapper à l'impôt sur les dividendes grâce à la pratique du CUMCUM. Or cette fraude coûte 30 Mds à la France.

Ainsi, au lieu de nous faire travailler plus, il faut simplement des moyens humains et techniques supplémentaires à la DGFIP pour aller chercher ces rentrées fiscales éludées !

Il aura fallu un drame, pour que le ministre annonce le 31 mars 2023, des mesures pour la protection des agent·es du contrôle fiscal qui demandent encore des précisions sur la forme et le fond. Nous



rappelons que Solidaires appelle à une protection de l'ensemble des agent·es au contact du public. Ceci est d'autant plus important en période de campagne d'impôt sur le revenu.

Le 13 avril 2023, le ministre des comptes publics Gabriel Attal a déclaré : « Je dis aux Français : pour déclarer vos revenus, venez dans vos centres des impôts, ou téléphonez-leur, vous trouverez toujours quelqu'un pour vous accueillir, vous orienter, vous répondre. Je leur dis : « Poussez la porte de vos centres des impôts, décrochez votre téléphone, faites vivre ce service public ».

Ces propos sont complètement décalés de la réalité des services. Depuis des années, la Direction générale met tout en oeuvre pour limiter le plus possible l'accueil physique et l'accueil téléphonique.

Le sous-effectif des SIP suite aux nombreuses suppressions d'emplois subies, l'obligation de venir en renfort des Centres de Contacts par les Directions locales, les nombreuses sollicitations engendrées par GMBI et d'autres décisions gouvernementales qui impactent durement nos accueils mettent les services dans l'impossibilité de rendre un service public de qualité malgré le professionnalisme et l'implication professionnelle de tous les agent·es et agents.

### **Solidaires Finances Publiques 62 vous alerte sur le fait que les collègues sont à bout.**

Comment réussir à rendre le service du aux publics, tel que M. Attal l'annonce et tel que les agent·es aimeraient rendre, alors que devant l'affluence dans nos services un gestionnaire préfère fermer la porte à 11 heures tous les jours puisqu'il n'a pas l'effectif suffisant pour assurer le renfort du service d'accueil ?

Comment réussir à rendre le service du aux publics, quand un responsable de SIP assure l'accueil de premier niveau parce qu'il ne veut pas interpellé sur la situation catastrophique de l'accueil ?

Si, depuis des années, la DGFIP tenait le choc face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif. Aujourd'hui, force est de constater que le manque de personnel pour faire face aux missions entraîne une surcharge toujours plus grande sur les sachant·es de moins en moins nombreux·euses. Au niveau local, on ne peut que souligner la dégradation des conditions de travail dans l'ensemble des services. Le collectif qui nous a permis de tenir est en train de se déliter.

Il faut rajouter à ce contexte, les pannes applicatives à répétition, les mises à jour qui entraînent des bugs informatiques, un réseau qui ne supporte pas la charge des sollicitations de la campagne. La DGFIP n'a pas les moyens à la hauteur de ses ambitions d'administration numérique.

Le rapport 2022 de la défenseure des droits alerte sur les dangers de la numérisation à outrance, comme le démontre ces extraits « Bien que le Conseil d'État semble déterminé à mieux encadrer les possibilités de dématérialisation des démarches, comme en atteste sa décision du 3 juin 2022, des administrations continuent de miser sur le « tout numérique », en espérant y gagner la possibilité de réduire les effectifs, mais en faisant courir aux usagers le risque d'y perdre l'accès à leurs droits. » et « En dépit des pressions budgétaires ou organisationnelles qui pèsent sur eux, les services publics doivent donc garder pour boussole les droits de leurs usagers. »

Le ministre a aussi annoncé une grande concertation avec les contribuables sur la place et le rôle de l'impôt. Le positionnement et le nom de cette campagne « en avoir pour mes impôts » en pleine période déclarative participe-t-elle vraiment au consentement à l'impôt (art 13 et 14 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen), à la sécurité des agent·es et la reconnaissance de



leur travail ? Le climat dans les services est déjà assez anxiogène sur l'avenir des missions sans rajouter de l'huile sur le feu.

Gabriel Attal, Ministre des Comptes publics, vient d'annoncer dans le journal « Le Monde » les grandes lignes de son nouveau plan contre la fraude fiscale, qui doit répondre « à la demande de justice » et permettre ainsi d'alléger la pression sur les classes moyennes et sur les PME.

Sur le papier, les principales mesures annoncées comme l'augmentation de 25 % des contrôles fiscaux des plus gros patrimoines, le renforcement des sanctions pour les fraudes les plus graves, le contrôle tous les deux ans des cent plus grandes capitalisations boursières, la création d'un service de renseignement fiscal doté d'une centaine « d'agent·es d'élite », le recrutement de 1 500 agent·es et agents supplémentaires pour le contrôle ou la mise en place d'un observatoire d'évaluation de la fraude et de l'évasion fiscales laisseraient penser que le gouvernement s'attaque réellement à la fraude fiscale... Certain·es sont prêt·es à croire que la « guerre est déclarée aux ultra-riches » !

### **Pour Solidaires Finances Publiques, nous sommes bien en deçà des enjeux.**

En effet, en contrepartie de l'augmentation de 25 % des contrôles fiscaux des plus gros patrimoines (comment ? Et avec quels moyens humains, juridiques ?), le Ministre promet la régularisation à la place du contrôle fiscal, une pénalité zéro à la première erreur, et la création d'une « pénalité inversée » qui majore le remboursement au contribuable en cas d'erreur de l'administration, s'inscrivant ainsi totalement dans les précédentes lois de 2018 que sont la loi Essoc dites « Relation confiance » et le plan anti-fraude de G. Darmanin. Pour Solidaires Finances Publiques, la confiance ne doit pas exclure le contrôle.

Par ailleurs, l'Intelligence Artificielle et la facturation électronique sont une fois encore présentées comme les solutions miracles en matière de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude à la TVA. Concernant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle, notons tout de même que les résultats sont loin d'être à la hauteur : alors que 52 % des contrôles en entreprise ont été engagés en 2022 par son biais, seulement 2 Md€ de droits et pénalités ont été mis en recouvrement auprès des contribuables, c'est l'équivalent de 13,6 % des résultats en 2022.

### **Concernant l'observatoire d'évaluation de la fraude et l'évasion fiscales, Solidaires Finances Publiques y est favorable mais celui-ci doit être transparent tant en termes de mission, composition et prérogatives.**

En tant que première organisation syndicale de la DGFIP, nous devrions nous réjouir de l'annonce de 1 500 agent·es supplémentaires pour le contrôle fiscal. Mais rappelons tout de même que depuis 2012 ce sont plus de 21 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP dont 3 000 a minima dans les services du contrôle fiscal.

D'expérience nous savons également que ces annonces ne présagent pas forcément un recrutement massif et de véritables moyens accordés à notre administration, mais plus certainement qu'il faudra déshabiller Pierre pour rhabiller Paul, ou vider encore davantage des services exsangues pour remplir la vitrine présentée par le Ministre.

**Pour notre organisation syndicale, alors que nous estimons toujours la fraude et l'évasion fiscales entre 80 et 100 milliards d'euros par an, alors que les inégalités n'ont jamais été aussi grandes entre les entreprises et entre les contribuables, il y a urgence à faire de la lutte contre**



la fraude et l'évasion fiscales l'une des priorités. Nous exigeons des mesures à la hauteur des enjeux et le renforcement des moyens humains, juridiques et techniques pour nos missions de recherches, et de contrôles de la fraude fiscale, ce que ce nouveau plan est loin d'apporter.

**Pour Solidaires Finances Publiques, la justice fiscale ne sera possible qu'en menant une politique fiscale juste combinant un système progressif, une assiette de revenus plus large, la fin des niches fiscales et la fin des cadeaux fiscaux aux plus riches sans aucune contrepartie ! A priori, cela ne fait aucunement partie du plan de ce gouvernement !**

Gabriel Attal annonce un plan... Solidaires Finances Publiques ne voit que quelques mesures et s'interroge sur leur concrétisation.

Lors de cette instance nous débattons de bilans et retour d'expérience sur l'activité de nos services en 2022.

**Pour Solidaires Finances Publiques, les bilans doivent avant tout être utiles pour en tirer de vraies leçons. Le service public demande des moyens matériels et surtout humains pour correspondre aux besoins d'un public qui ne peut se satisfaire d'être renvoyé sur son espace dématérialisé.**

**La reconnaissance de la nécessité de donner les moyens à notre administration de lutter contre la fraude fiscale ne doit pas juste être un moyen de détourner l'attention de citoyen·es en colère contre une réforme des retraites injuste et inéquitable.**

Vos élu·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

**Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE, Pascal PEIREIRA titulaires**  
**Sarah TINCQ, Arnaud VANHOUCKE, Céline VANDEN-BROECK, suppléant·es**  
**Hervé FALSCHOWSKI expert**

